

Tour d'horizon de la Banque

Les activités de la Banque du Canada

Les principales responsabilités dont la Banque du Canada est investie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* peuvent être groupées en quatre grands domaines.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet la réalisation d'un rythme d'expansion monétaire compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue d'appuyer et de surveiller les principaux systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières. Elle offre également des services de banque centrale au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public.

Billets de banque

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens, sans conteste son produit le plus connu. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Services de gestion de la dette

La Banque est aussi l'agent financier du gouvernement, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la dette publique, à émettre des titres d'emprunt, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer, au nom du gouvernement, les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

Activités internationales

Le personnel de la Banque est également actif sur la scène internationale, ce qui aide la Banque à assumer plus efficacement ses responsabilités sur le plan intérieur et aussi à faire connaître le point de vue du Canada dans les discussions concernant des questions économiques et financières de portée internationale.

Les représentants de la Banque assistent aux réunions et aux conférences que tiennent régulièrement les grands organismes internationaux, afin de faciliter l'échange de renseignements susceptibles d'appuyer la formulation des politiques économiques internes. La Banque apporte aussi une aide technique aux pays en développement et contribue à la solidité des marchés financiers internationaux grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de saines pratiques de surveillance et de réglementation.

En 1996, les employés de la Banque ont collaboré à plusieurs études importantes sur des questions financières internationales portant notamment sur les crises de liquidités des États souverains, la mise au point d'un nouvel accord d'emprunt du Fonds monétaire international et la monnaie électronique (voir page 29).

Le fonctionnement de la Banque

La Banque s'acquitte de ses fonctions à l'aide d'un personnel hautement compétent d'environ 1 600 personnes. Elle est formée de onze départements, dont six sont directement affectés à ses quatre principaux domaines d'activité, quatre à la prestation de services généraux, et le dernier à la vérification interne. En 1996, la Banque a procédé à une restructuration des départements de services généraux dans le cadre d'une initiative globale visant à accroître l'efficacité et la transparence, ainsi que la délégation des responsabilités.

Les chefs de département sont responsables de l'exécution des opérations et de la prestation des services dans leurs secteurs. Chaque chef relève de l'un des quatre sous-gouverneurs de la Banque ou du premier sous-gouverneur.

Le Conseil de direction, composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs, assume collectivement la responsabilité des affaires de la Banque. Il s'occupe notamment des grandes questions d'organisation et de stratégie ainsi que de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire.

Le Conseil de direction et les chefs de département préparent ensemble le plan à moyen terme et le budget annuel de la Banque, qu'ils soumettent à l'approbation du Conseil d'administration.



PHOTO : ANDREW BALFOUR

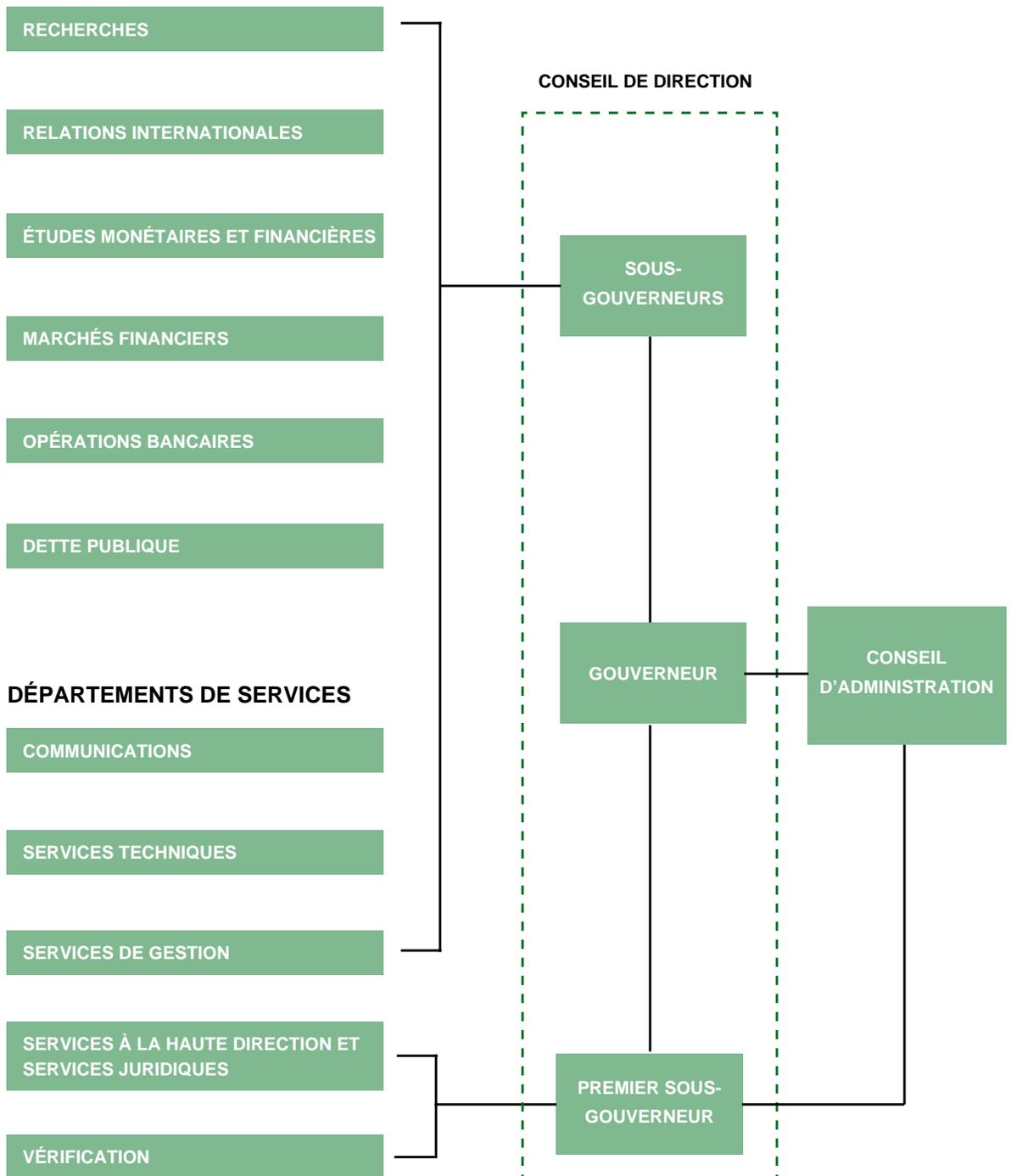
Membres du Conseil de direction

De g. à dr. : Gordon Thiessen et Sheryl Kennedy;

2^e rangée : Bernard Bonin, Tim Noël, Paul Jenkins et Charles Freedman

ORGANIGRAMME

DÉPARTEMENTS D'ORIENTATION ET D'EXPLOITATION



Conseil d'administration

La Banque est gérée par un conseil d'administration composé de douze administrateurs externes, du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Le sous-ministre des Finances y siège également, mais n'a pas droit de vote.

L'expérience variée qu'apportent les administrateurs contribue au bon fonctionnement du Conseil. De plus, comme ils viennent des divers coins du pays, ils assurent un lien important entre la Banque et leur région. Les administrateurs sont nommés sur recommandation du ministre des Finances (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le Conseil est responsable de la gestion interne et de l'administration de la Banque, notamment des grandes politiques en matière de ressources humaines et des questions financières. Il s'intéresse de façon générale à tous les aspects des opérations de la Banque, assume une fonction de surveillance et fournit des conseils.

Le Conseil nomme le gouverneur et le premier sous-gouverneur (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) ainsi que les sous-gouverneurs et s'assure de la planification de la relève des cadres supérieurs. Il participe à la définition de l'orientation stratégique et à l'établissement des initiatives et des objectifs de la Banque.



Winston Baker
St. John's, Terre-Neuve



Walter Dubowec, F.C.A.
Winnipeg, Manitoba



Raymond Garneau
Westmount, Québec



James S. Hinds, c.r.
Sudbury, Ontario



Aldéa Landry, c.r.
Moncton, Nouveau-Brunswick



Harold H. MacKay, c.r.
Regina, Saskatchewan



Paul Massicotte *
St-Laurent, Québec



Judith Maxwell *
Ottawa, Ontario
Administratrice principale



James S. Palmer, c.r. *
Calgary, Alberta



Joseph Segal
Vancouver,
Colombie-Britannique



Barbara Stevenson, c.r. *
Charlottetown,
Île-du-Prince-Édouard



David A. Dodge **
Sous-ministre des Finances
(membre d'office)

* Membre du Comité de direction et du Comité du régime de gestion

** Membre du Comité de direction

Un poste était vacant au 31 décembre 1996.



Bernard Bonin, premier sous-gouverneur, et Raymond Garneau, administrateur, participant à un déjeuner-causerie à la Chambre de commerce de Chicoutimi (Québec).

Le Conseil d'administration tient au moins sept réunions par an, dont habituellement une ailleurs qu'à Ottawa. Entre ces réunions, les administrateurs participent aux opérations de la Banque par l'entremise de divers comités.

Le Comité de direction, composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur, de quatre administrateurs et du sous-ministre des Finances, se réunit généralement entre les réunions du Conseil. En 1996, le Comité du régime de gestion a été mis sur pied pour examiner le rôle du Conseil, ses comités et les méthodes qu'il emploie pour remplir ses fonctions et s'acquitter de ses responsabilités. Le président de ce comité est normalement l'administrateur principal du Conseil. Les autres comités, qui se réunissent

selon les besoins, sont le Comité de la planification et du budget, le Comité de la vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité des immeubles.